

Indicateur n° 4-1 : Taux d'adéquation des dépenses avec les recettes...**Sous-indicateur n° 4-1-1 : ... de la CNAV**

Finalité : le premier sous-indicateur de taux d'adéquation des dépenses et des recettes retenu est similaire à celui présenté pour chacune des branches de la protection sociale examinées dans les différents programmes de qualité et d'efficience. Il vise à apprécier l'équilibre financier du régime général de la branche vieillesse. Afin d'examiner également les évolutions de la soutenabilité financière de l'ensemble du système de retraites et en raison de la coexistence d'un grand nombre de régimes, un second sous-indicateur similaire, mais portant sur l'ensemble des régimes de retraite de base, est également présenté.

Résultats : sur le champ de la CNAV (1er sous-indicateur), l'équilibre réalisé et projeté est le suivant :

Année	2010	2011 (p)	2012 (p)	2013 (p)	2014 (p)	2015 (p)	2016 (p)	2017 (p)	Objectif
Dépenses (Mds€)	102,3	106,5	110,4	115,3	119,7	124,4	129,1	133,3	Redressement
Recettes (Mds€)	93,4	100,5	105,2	111,3	115,5	119,8	124,3	128,4	
Solde (Mds€)	-8,9	-6,0	-5,2	-4,0	-4,2	-4,6	-4,8	-4,9	
Recettes / dépenses	91,3%	94,3%	95,3%	96,6%	96,5%	96,3%	96,3%	96,3%	

Source : PLFSS pour 2013.

Au cours de toutes dernières années, les régimes de retraite ont subi les conséquences non seulement des tendances de fond qui affectent les dépenses de retraite – augmentation de l'espérance de vie, arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby-boom –, mais en outre du ralentissement des recettes de la branche vieillesse en raison de la détérioration de la conjoncture économique. En 2010, la progression des recettes de la branche vieillesse du régime général (+ 2,3 %, malgré l'impact positif du transfert à la branche famille d'une tranche supplémentaire du financement des majorations de pensions à raison des enfants élevés) s'est avérée insuffisante pour inverser la tendance à la baisse du taux de couverture de ses dépenses : celles-ci ayant augmenté de 3,8% par rapport à 2009, ce ratio n'a pas inversé sa tendance à la baisse, et s'est établi à 91,3%. L'année 2011 marque en revanche une nette inversion de tendance : d'une part les dépenses ont enregistré les premiers effets modérateurs de la réforme des retraites adoptée à l'automne 2010, qui prévoit l'élévation progressive de deux ans des âges de la retraite minimum et requis pour bénéficier d'une pension à taux plein ; d'autre part, et surtout, la CNAV a bénéficié d'un transfert supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) d'un montant estimé à 3,5 Mds€. Au total, le déficit de ce régime a été limité à 6 Md€. Les dernières prévisions disponibles pour 2012 font état de la poursuite de cette tendance : la réforme des retraites produit des effets de plus en plus importants sur l'évolution des dépenses, et de nouvelles mesures de recettes ont été prises au bénéfice de la CNAV, notamment dans la loi de finances rectificative (LFR) de juillet 2012 qui lui affecte la moitié de la hausse du forfait social et de celle de deux points du prélèvement social sur les revenus du capital. Le taux d'adéquation des dépenses avec les recettes s'établirait donc à 95,3 %.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 comporte des mesures de redressement des comptes de l'assurance vieillesse des salariés du secteur privé. Les mesures de la LFR de juillet 2012 produiront leur effet en année pleine (3,5 Md€), ce qui permettra de réduire encore le déficit de la CNAV (4 Md€). Les dépenses supplémentaires engendrées par le décret du 2 juillet 2012 élargissant les possibilités de départ en retraite dès 60 ans pour les personnes étant entrées jeunes sur le marché du travail, seront exactement équilibrées par une augmentation de 0,2 point en 2013 et de 0,5 point en 2017 des cotisations vieillesse, également répartie entre employeurs et salariés.

Le Gouvernement a engagé lors de la Grande conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012 une démarche de dialogue avec les représentants des salariés et des employeurs sur les évolutions de notre système de retraite. Après la publication par le Conseil d'orientation des retraites d'un état des

lieux du système de retraite comprenant notamment de nouvelles perspectives financières, une concertation avec les partenaires sociaux s'engagera sur les évolutions souhaitables du système de retraite, afin de le rendre à la fois plus juste, plus lisible et financièrement pérenne.

Construction du sous-indicateur : fondé sur les comptes de la branche vieillesse du régime général pour les exercices clos jusqu'en 2011 et prévisionnels de 2012 à 2017, le premier sous-indicateur rapproche, année après année, le total des charges supportées par la CNAV au total de ses produits et apprécie l'écart éventuel entre ces deux grandeurs.

L'équilibre de base du régime est apprécié à l'aide du scénario macroéconomique sous-jacent aux projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013. Ce scénario inclut les mesures nouvelles et peut de ce fait différer des prévisions publiées dans le rapport de la Commission des comptes de la sécurité sociale.

Précisions méthodologiques : les valeurs sont exprimées en milliards d'euros courants. Les charges et produits présentés ici sont cohérents avec la définition retenue pour la LFSS : il s'agit de grandeurs nettes. Ainsi, les charges nettes sont diminuées des reprises de provisions sur prestations et n'intègrent pas les dotations sur provisions et admissions en non valeur (ANV) sur actifs circulants. Les produits nets ne prennent pas en compte les reprises de provisions sur prestations et sont diminués des dotations aux provisions et ANV sur actifs circulants.

Sous-indicateur n° 4-1-2 : ... de l'ensemble des régimes de retraite de base

Finalité : Afin d'examiner également les évolutions de la soutenabilité financière de l'ensemble du système de retraites et en raison de la coexistence d'un grand nombre de régimes, un second sous-indicateur (similaire au précédent), mais portant sur l'ensemble des régimes de retraite de base, est également présenté.

Ainsi, si l'on élargit l'analyse à l'ensemble des régimes de base, l'équilibre réalisé et projeté s'établit comme suit :

Année	2010	2011 (p)	2012 (p)	2013 (p)	2014 (p)	2015 (p)	2016 (p)	2017 (p)	Objectif
Dépenses (Mds€)	194,1	202,4	210,0	218,6	226,4	234,6	242,8	251,8	Redressement
Recettes (Mds€)	183,3	194,6	202,9	213,2	220,8	228,0	235,5	243,8	
Solde (Mds€)	-10,8	-7,9	-7,1	-5,6	-5,8	-6,7	-7,5	-8,2	
Recettes / dépenses	94,4%	96,1%	96,6%	97,5%	97,5%	97,2%	97,0%	96,8%	

Source : PLFSS pour 2013.

Le passage à l'ensemble des régimes se traduit par une extension importante du champ, le régime général ne représentant qu'environ la moitié du total des sommes dépensées sur le champ de la retraite de base, soit une part bien moindre que pour les autres branches (cf. indicateur de cadrage n° 19 du présent programme et synthèse par branche présentée à l'indicateur « objectifs / résultats » n° 1-1 du programme « Financement »). Les évolutions du taux d'adéquation des dépenses avec les recettes de l'ensemble des régimes de retraite de base sont identiques à celles dans le régime général, toutefois à un niveau plus élevé du fait de l'existence de régimes dont l'équilibre est garanti par des mécanismes spécifiques (intégrations financières, affectation de taxes, subventions de l'État).

Construction du sous-indicateur :

Le second sous-indicateur est construit de manière similaire (cf. 1^{er} sous-indicateur), mais dans le champ de l'ensemble des régimes de retraite de base de la sécurité sociale.

Précisions méthodologiques : les valeurs sont exprimées en milliards d'euros courants. Les charges et produits présentés ici sont cohérents avec la définition retenue pour la LFSS : il s'agit de grandeurs nettes. Ainsi, les charges nettes sont diminuées des reprises de provisions sur prestations et n'intègrent pas les dotations sur provisions et admissions en non valeur (ANV) sur actifs circulants. Les produits nets ne prennent pas en compte les reprises de provisions sur prestations et sont diminués des dotations aux provisions et ANV sur actifs circulants.

Les données portant sur l'ensemble des régimes de retraite de base sont consolidées par l'élimination symétrique en charges et en produits de certains transferts, parmi lesquels les mécanismes de compensation démographique.